

Référence à rappeler : AR/RG/ok

Strasbourg, le 6 septembre 2022

## **A l'attention des organisations non gouvernementales de jeunesse qui coopèrent avec le Conseil de l'Europe**

Nous avons le plaisir de vous informer que la procédure de candidatures à l'organisation d'activités en coopération avec les Centres européens de la jeunesse pour le 2<sup>ème</sup> semestre 2023 est ouverte. Ces activités concernent surtout des sessions d'études et des « projets spéciaux ». Vous trouverez en pièce-jointe les critères spécifiques et le formulaire de demande.

Le programme d'activités pour 2023 sera basé sur les priorités et orientations de programme décidées par le Conseil mixte sur la jeunesse pour 2022-2025. Nous vous invitons à soumettre des propositions d'activités qui rentrent dans les priorités suivantes :

### **1. Revitaliser la démocratie pluraliste**

- Sessions d'études sur le droit de se réunir et de constituer librement des associations
- Sessions d'études sur la participation des jeunes pour limiter l'impact de la crise climatique et de la détérioration de l'environnement sur les jeunes et la démocratie.

### **2. L'accès des jeunes aux droits**

- Sessions d'études sur l'accès des jeunes des quartiers défavorisés aux droits sociaux (Recommandation ENTER !)
- Sessions d'études sur l'éducation aux droits humains avec les jeunes (continuation du programme Jeunesse d'éducation aux droits humains)
- Sessions d'études sur l'impact de la pandémie de Covid-19 sur les jeunes et l'exercice des droits sociaux, y compris en matière de santé physique et mentale.

### **3. Vivre ensemble dans des sociétés pacifiques et inclusives**

- Sessions d'études sur la participation des jeunes Roms et la lutte contre l'antitsiganisme
- Session d'études sur le combat du racisme et la discrimination
- Sessions d'études sur l'égalité des genres avec une approche intersectionnelle.

### **4. Le travail de jeunesse**

- Sessions d'études sur la qualité dans le travail de jeunesse
- Sessions d'études sur la qualité et les méthodologies de l'éducation et l'apprentissage non formels.

Vous pouvez trouver davantage de détails concernant chaque résultat attendu dans le document [Priorités pour 2022-2025](#) et dans le formulaire de candidature.

Les sessions d'études sont pour le Conseil de l'Europe une façon importante d'associer les jeunes au Programme Jeunesse pour la Démocratie. Elles sont également un moyen concret de soutien aux organisations et réseaux de jeunes, leur permettant notamment de couvrir les coûts de leurs activités et en leur procurant un soutien pédagogique professionnel.

Les organisations et réseaux de jeunes souhaitant présenter une demande d'activité pour le 2<sup>ème</sup> semestre de 2023 doivent envoyer leur candidature au plus tard le **15 octobre 2022** à l'adresse suivante : [eyc.studysessions@coe.int](mailto:eyc.studysessions@coe.int).

Nous espérons que les restrictions relatives à la pandémie du COVID-19 nous permettront de réaliser le programme 2023 selon les attentes, et que les Centres européens de la jeunesse puissent pleinement jouer leur rôle d'institutions pédagogiques pour l'apprentissage interculturel, la coopération et la participation des jeunes. Nous vous invitons à visiter notre [site internet](#) pour vous tenir informés de nos actualités.

En cas de doute, ou si vous avez besoin d'un conseil, veuillez contacter mes collègues au Service de la jeunesse : [eyc.studysessions@coe.int](mailto:eyc.studysessions@coe.int)

Nous vous remercions pour votre soutien et votre intérêt pour le Conseil de l'Europe.



Antje Rothemund  
Cheffe de Service